

**POUR VOUS  
L'ÉQUITÉ  
PUBLIC/ PRIVÉ C'EST  
MAINTENANT  
OU JAMAIS ?**



au cœur de l'action

Du 27 novembre au 4 décembre : élections professionnelles

# LE SPELC REVENDIQUE

À ce jour, nous cotisons plus que les fonctionnaires, ce qui diminue notre salaire net. Pourquoi, à travail égal, notre salaire n'est-il pas égal ? Le SPELC exige la baisse des cotisations sociales pour un salaire net identique.

Souvent, lorsqu'un texte paraît pour le public, il faut attendre une disposition particulière pour le privé. Le SPELC exige que tout texte pris pour les enseignants du public s'applique automatiquement aux maîtres du privé.

La carrière des enseignants du privé est encore trop souvent entravée :

- insuffisances budgétaires,
- mutations refusées sans motif valable,
- difficultés pour obtenir l'emploi recherché.

Le SPELC demande une vraie sécurité de l'emploi.

Les enseignants du public bénéficient de retraites plus favorables que les maîtres du privé. Le régime additionnel qui compensait une partie de la différence a été mis à mal par le gouvernement.

Le SPELC exige l'égalité des conditions, des cotisations et des pensions de retraite. Le SPELC exige également un aménagement des fins de carrière.

## Pour une réelle parité

Depuis toujours, le SPELC se bat pour renforcer le statut de droit public des maîtres des établissements sous contrat avec l'État, meilleur outil pour parvenir à une réelle et totale parité.

Grâce à l'action syndicale, des progrès significatifs ont été accomplis, mais la route est encore longue pour arriver à une réelle égalité.

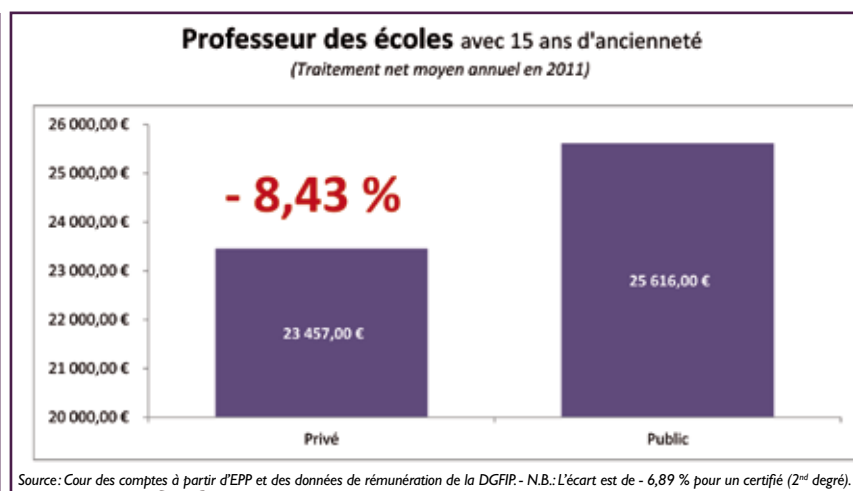
Des injustices demeurent.

➔ Est-il normal qu'un enseignant du public puisse être nommé dans un établissement privé alors que le contraire n'est possible que si

le maître renonce à son contrat et à son grade ?

➔ Est-il normal qu'un chef d'établissement du privé ne perçoive aucune indemnité de l'État pour cette fonction ?

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous voterez SPELC, pour le Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) et pour les commissions consultatives mixtes (CCMD, CCMI ou CCMA) afin de soutenir notre combat pour un même travail, un même salaire, une même considération.



## TÉMOIGNAGES



J'ai effectué des suppléances dans le public et dans le privé. J'ai perçu un salaire nettement inférieur pour le même temps de travail dans le privé. Mon délégué SPELC m'a indiqué que le recteur disposait de moyens spéciaux pour le public et que le SPELC exigeait auprès du ministère les mêmes possibilités.



J'ai constaté que ma pension de retraite était calculée sur 25 ans de salaire au lieu des 6 derniers mois dans le public. Le service « retraite » du SPELC a vérifié tous les calculs et m'a informée de l'existence d'un régime additionnel qui compensait une partie de la différence.



Dans notre établissement, les réunions sont fréquentes et pas toujours utiles. Mon délégué SPELC m'a précisé que mes obligations étaient les mêmes que dans le public, mais que certains chefs d'établissement en abusaient. Maintenant, hors les réunions obligatoires, je décide librement de mon implication dans la vie de l'établissement.



**Un maître du privé = un maître du public**

# LE SPELC EST LE SYNDICAT

## Proche de vous

De nombreux élus compétents et efficaces (actuellement 1<sup>er</sup> syndicat en sièges) / Des responsables locaux actifs et disponibles / Des publications variées, un site Internet / Des réunions d'information : emploi, carrière, promotions, retraite / Présent tout au long de votre carrière.

## Le SPELC vous écoute et vous accompagne

## Force de proposition

Pour renforcer votre statut de droit public / Pour mieux garantir votre retraite / Pour mieux protéger votre droit à l'emploi / Pour exiger une formation initiale et continue de qualité / Pour faire vivre la solidarité et la justice / Pour faire aboutir vos revendications.

## Le SPELC est au cœur de l'action

## Professionnel et indépendant

Libre de toute tutelle confédérale, religieuse ou politique / Membre observateur de la CESI (Confédération européenne des syndicats indépendants) / Représentatif à tous les niveaux de la profession / Pour préparer les réformes nécessaires / Pour promouvoir les valeurs de l'enseignement sous contrat associé avec l'État.

## Le SPELC réfléchit et agit en toute liberté

## Qui vous défend

Pour améliorer vos conditions de service / Pour obtenir de justes mesures de reclassement / Pour garantir vos droits auprès de l'Administration et de l'Enseignement catholique / Pour exiger équité et parité au sein du système éducatif français / Refusant toute compromission et atteinte au droit et au respect de la personne.

## Le SPELC est au cœur de votre métier

**[www.spelc.fr](http://www.spelc.fr)**

Des informations régulières sur l'actualité de votre profession / Des documents pour vous aider dans vos démarches / Un accès réservé aux adhérents / Les coordonnées des responsables locaux / Des rubriques catégorielles / Un espace « élections 2014 » / Des liens vers les réseaux sociaux...